

Table des Matières

I-	Glossaire	3
A.	Déclaration de soupçon (DS ou STR).....	3
B.	Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)	4
II-	Typologie de blanchiment d'argent	4
III-	Introduction	5
IV-	Problématique du blanchiment d'argent en Haïti	6
V-	Méthodologie.....	6
VI-	Plan d'action	7
VII-	Règlement interne	7
VIII-	Documents de diagnostic et d'évaluation du personnel	7
IX-	Présentation et analyses des Statistiques.....	8
A.	Analyse de l'évolution mensuelle des DPF physiques, des déclarations de soupçons (DS) et des requêtes traitées.....	10
B.	Analyse des activités de la Direction des Enquêtes	13
X-	Rencontres et mise en ligne.....	14
A.	Rencontre avec les institutions financières	14
B.	Rencontre pour la mise sur pied d'une Task Force.....	15
C.	Rencontres avec le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL)	16
D.	Mise en ligne du site internet de l'UCREF et création d'une page Facebook.....	16
XI-	Formations et sensibilisation	16
A.	Participation du Directeur d'Analyse et du Directeur des Enquêtes à une formation sur l'Investigation Administrative de la Fraude	16
B.	Participation des Analystes à une formation sur le logiciel GoAML	17
XII-	Conclusion.....	18

➤ **Abréviations**

AML: Anti Money Laundering

BAC : Bureau des Affaires Criminelles

BAFE : Bureau des Affaires Financières et Economiques

DA : Direction d'Analyse

DE : Direction des Enquêtes

DPF : Déclaration de Provenance de Fonds

DS : Déclaration de Soupçon

INL : International Narcotics and Law Enforcement Affairs

ONU DC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers

I- Glossaire

Afin de faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport, dans cette partie, nous explicitons brièvement deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de Provenance de Fonds (DPF). Mais avant, il est important de faire un bref rappel de la mission précise de l'UCREF.

L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) est un organisme national, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97. Cette institution a pour mission précise de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations susmentionnées auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.

A. Déclaration de soupçon (DS ou STR)

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale autorisée, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que de nos jours, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon de deux (2) manières :

- 1) De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
- 2) De manière électronique via le système AML

B. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)

Il importe de faire remarquer que les DS ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de provenance de fonds ou de transaction comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil (*HTG 600.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères*), de remplir une déclaration de provenance de fonds, dans laquelle le client donne l'origine du montant qui fait l'objet de la transaction. Et, dans un très court délai, les personnes physiques ou morales concernées soumettent la déclaration de provenance de fonds à l'UCREF.

Tout comme la DS, les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
2. De manière électronique via le système AML

N. B. Les Déclarations de transactions physiques peuvent aussi donner naissance à des soupçons après analyse, au cas où la déclaration faite par le client de l'institution n'est pas conforme à ses activités.

II- Typologie de blanchiment d'argent

Au cours de ce trimestre, des dossiers ont été traités, finalisés et transmis aux autorités compétentes. Certaines techniques utilisées par les personnes ciblées (investigués) n'ont pas manqué d'attirer notre attention. Cependant, un cas particulier mérite une attention particulière : *« l'utilisation de faux documents pour ouvrir des comptes bancaires ».*

Les criminels, pour arriver à intégrer l'argent gagné illégalement d'une institution étatique dans le système financier, ont utilisé de faux documents pour ouvrir deux comptes aux noms de deux entreprises. Chaque entreprise est spécialisée dans un type de service spécifique et reçoit des chèques (duplication des chèques originaux de l'institution étatique) en provenance de ladite institution. Et dans un court délai, les montants sont retirés des comptes des entreprises à travers plusieurs transactions pour ne pas attirer l'attention. Pour atteindre cet objectif, toute une machine est mise en branle. Cette machine profite de la faiblesse du système financier ou de

l'implication des agents dudit système. Le délai de compensation est l'un des facteurs majeurs qui ont joué en faveur de ces criminels. Dans ce cas de figure, de faux documents, de faux chèques, de fausses signatures, des entreprises fictives ont été utilisés pour intégrer l'argent sale dans le système financier.

Dans un autre cas, le schtroumpage ou le smurfing (technique qui vise à multiplier les dépôts et les versements de petites sommes aux banques, afin qu'elles soient inférieures au seuil de déclarations réglementaires) a été utilisé pour intégrer l'argent gagné illégalement dans le système sans attirer l'attention. On constate parfois des petits dépôts effectués sur un même compte et parfois des dépôts effectués sur plusieurs comptes le même jour ou dans une période très restreinte.

III- Introduction

L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), l'entité chargée d'assainir le système financier haïtien, ne cesse de travailler de concert avec les institutions financières chargées de l'alerter des cas jugés suspects. Ça se fait par l'envoi à l'UCREF des informations sur les transactions non conformes au profil du client ou des transactions de dépassement de seuil, soit par voie électronique grâce au système AML ou physiquement au Directeur Général sous plis cachetés, dépendamment de la nature de l'information.

Ces informations, après vérification du Directeur Général, sont transmises soit à la Direction des Enquêtes, soit à la Direction d'Analyse dépendamment de leur nature.

Il est important de signaler qu'une modification a été opérée au niveau de l'appellation de deux Directions pour répondre aux exigences de la loi organique de l'UCREF publiée le jeudi 25 mai 2017. À cet effet, la Direction des Opérations et de Statistiques (DOS) est désormais la Direction d'Analyse (DA) et la Direction d'Analyse et d'Investigations (DAI) devient la Direction des Enquêtes (DE).

Nous allons, dans les lignes qui suivent, présenter un rapport détaillé sur l'ensemble de nos activités au cours du premier trimestre de l'exercice en cours.

IV- Problématique du blanchiment de capitaux en Haïti

Le blanchiment de capitaux est la phase la plus importante de la criminalité organisée. C'est grâce à cette phase que les criminels mettent à leur disposition les fruits de leurs crimes. Il constitue, actuellement, l'un des plus grands désastres qui ravagent le monde. Ce fléau frappe de plein fouet l'économie mondiale, attaque la vie politico-sociale des pays en facilitant les crimes de toutes sortes. Haïti n'échappe pas à ce fléau. Chaque jour, des actes délictueux lucratifs sont commis et l'argent qui provient de ces actes intègre le système financier haïtien. Les saisies d'armes effectuées dans des ports haïtiens, les scandales de corruption, les saisies d'argent effectuées dans les douanes haïtiennes ainsi que les saisies de drogues sont des exemples frappants qui prouvent que le blanchiment d'argent est là donc il faut le combattre.

L'UCREF, pour atteindre cet objectif, a entrepris un ensemble d'activités au cours de ce trimestre. Des activités de sensibilisation, de prévention et de détection ont été entreprises et sont présentées dans le présent rapport.

V- Méthodologie

Pour la rédaction du rapport du premier trimestre de l'exercice fiscal 2017-2018, couvrant l'ensemble des activités de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) sur les trois mois (octobre, novembre et décembre), on a réalisé des séances de discussion avec les responsables des services afin de prendre connaissance des activités réalisées dans chaque service.

Quant à la présentation, on fait un bref rappel de la mission de l'UCREF et on présente la typologie de blanchiment constatée au cours du trimestre, puis on pose la problématique du blanchiment de capitaux en Haïti. On aborde immédiatement après le plan d'action de l'UCREF, ses règlements internes et ensuite, on présente les statistiques avec les analyses de celles-ci. On cible trois variables afin de visualiser leur évolution mensuelle ; puis on analyse les activités de la Direction des Enquêtes ; après on parle des formations auxquelles les employés de l'institution ont participé. Enfin, on conclut en donnant notre opinion sur le bilan du trimestre et les objectifs fixés pour le trimestre à venir.

VI- Plan d'action

Le plan d'action est un document interne à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) qui définit la stratégie à appliquer pour arriver au résultat voulu qui est de « *prévenir et de détecter les actes de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme* ».

Pour ce faire, nous avons surtout rappelé et défini les enjeux, afin de voir comment organiser, planifier et combiner l'ensemble des moyens disponibles pour mener à bien cette mission.

À travers ce document, nous avons défini la façon dont nous allons mettre en branle tous les services de l'institution afin que les objectifs soient effectivement atteints.

VII- Règlement interne

Le règlement interne est un document facultatif, mais utile. Il est rédigé unilatéralement par l'employeur dans lequel ce dernier définit les règles exclusivement relatives à la sécurité et la discipline sur le lieu de travail (UCREF). Ces règles sont légalement applicables à tout employé intégrant l'UCREF.

Ce document consiste également à compléter les statuts, à préciser les règles ou les dispositions sujettes à modifications fréquentes concernant les modalités de fonctionnement de l'UCREF.

VIII- Documents de diagnostic et d'évaluation du personnel

La compétence des employés est un élément déterminant pour la bonne marche de toute institution. Dans le but de mieux s'armer pour le nouvel exercice, la Direction Générale de l'UCREF a jugé bon d'évaluer les employés de l'institution, c'est-à-dire de prendre connaissance de la capacité de ces derniers, afin de prendre les décisions nécessaires. Pour cela, un questionnaire d'évaluation a été élaboré.

IX- Présentation et analyses des Statistiques

Tableau 1

Répartitions des déclarations suivant les types de traitement et suivi effectués

	Octobre	Novembre	Décembre	Total
DPF Physiques reçues et analysées	3 966	2 084	9 033	15 083
DPF Physiques triées classées	20 182	17 595	11 587	49 364
DPF Physiques saisies	-	-	-	0
DPF Électroniques reçues				45 175
DS reçues	21	15	21	57
DS Produites par la DOS	59	5	1	65
DS transmises à la Direction Gle	1			1
DS traitées et transmises			5	5
DS traitées et classées			2	2
Requêtes traitées pour BAFE	4	4	2	10
Requêtes traitées pour BAC	2	5	3	10
INTERPOL (BCN PORT-AU-PRINCE)		1		1

Ce tableau présente l'ensemble des informations traitées par l'UCREF au cours du premier trimestre de l'exercice 2017-2018.

L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) a reçu, au cours du premier trimestre de l'exercice 2017-2018, un total de 15 083 Déclarations de Provenance de fonds physiques contre 45 175 déclarations par voie électronique. Au niveau de la Direction d'Analyse (DA), 49 364 DPF physiques ont été triées et classées. On peut remarquer que la quantité de transactions triées et classées au niveau du service des Archives est supérieure à la quantité reçue, ce qui peut normalement paraître absurde. Le fait est que les opérateurs de saisie, avec la nouvelle méthode de travail, deviennent plus performants et arrivent à rattraper un certain retard dans le « *tri & classement* » de plusieurs milliers de DPF reçues précédemment.

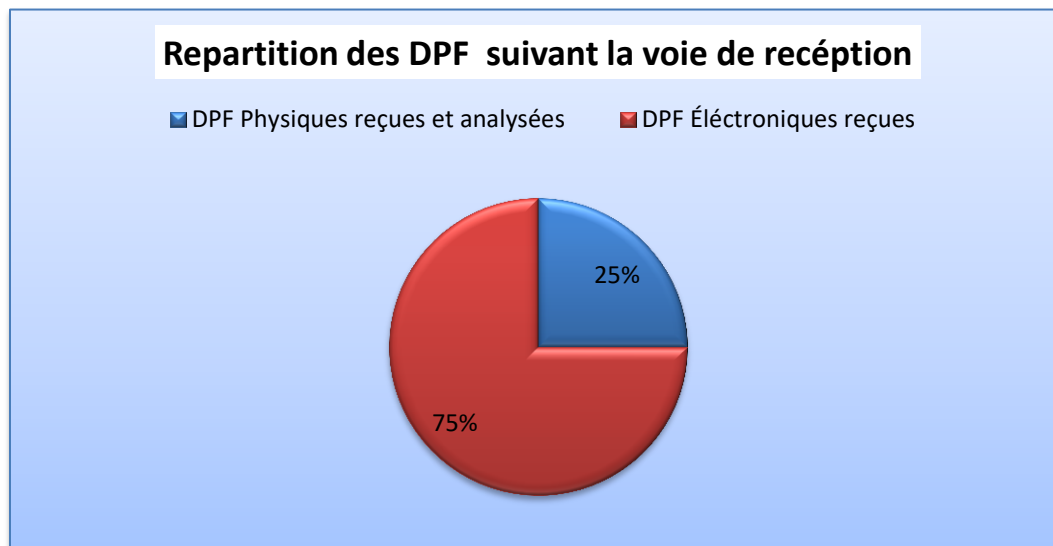
On a aussi traité 10 requêtes pour le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE), 10 Requêtes pour le Bureau des affaires Criminelles (BAC) et une (1) requête pour le bureau de INTERPOL (BCN Port-au-Prince). Ces requêtes, traitées pour BAFE, BAC et INTERPOL, rentrent dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle qui permet de renforcer la capacité des institutions étatiques et internationales à lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Cinquante-sept (57) Déclarations de Soupçon ont été envoyées par les institutions financières et soixante-cinq Déclarations de Soupçon ont été produites par la Direction d'Analyse (DA) au cours de ce trimestre.

Toujours au cours du trimestre, sept (7) dossiers ont été finalisés dont deux (2) ont été classés pour manque d'indices probants et les cinq (5) autres ont été transmis au parquet de Port-au-Prince pour les suites utiles.

On peut remarquer que les DPF électroniques reçues ne sont pas ventilées par mois. Le fait est que le système AML n'était fonctionnel qu'à la fin du mois de novembre à cause des travaux de mise à niveau qui s'effectuaient sur le système. A cause de ce problème, on n'a commencé à recevoir les DPF par voie électronique qu'au début du mois de décembre. Ceci n'empêche guère de permettre de visualiser, à l'aide d'un diagramme par secteur, la répartition des DPF suivant la voie de réception.

Graphique1

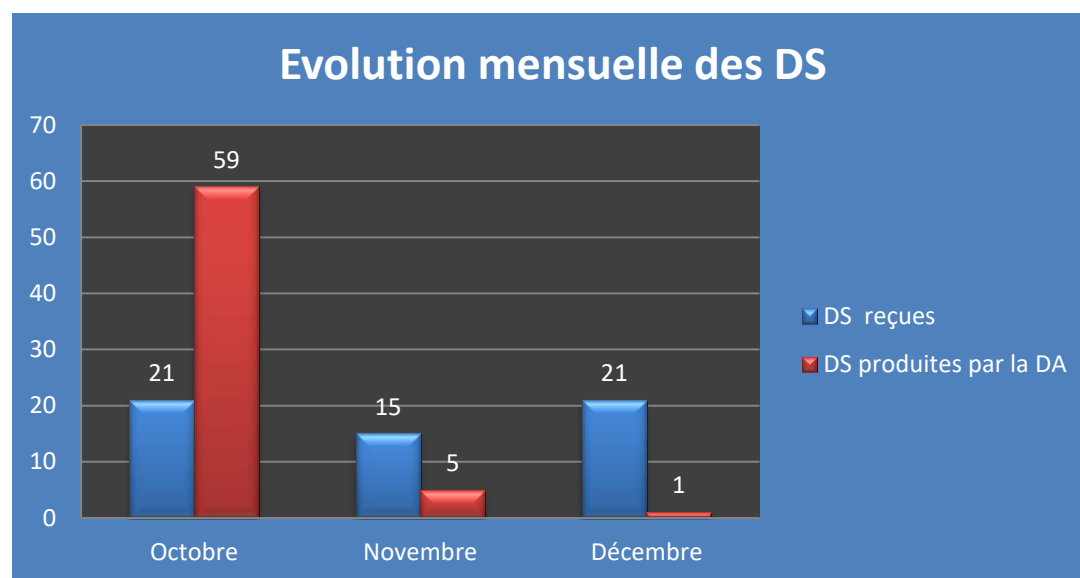


Suivant ce diagramme, 75 % des DPF reçues au cours du trimestre ont été envoyées par voie électronique, les 25 % restantes ont été envoyées physiquement à l'institution.

Vers le début de l'exercice 2015-2016, la Direction des Opérations et de Statistiques (actuellement Direction d'Analyse) avait jugé bon d'analyser chaque DPF qui rentre à l'institution puis de produire, si le cas le demande, des déclarations de soupçon avec les DPF analysées. Cependant, cette Direction a dû attendre le début du mois de juin 2016, pour voir concrétiser son rêve : la cellule d'analyse des DPF a pris naissance. Dans le graphique suivant, nous allons visualiser l'évolution des Déclarations de Soupçons envoyées par les institutions

financières et celles qui sont produites à la Direction d'Analyse (nouvelle appellation de la Direction des Opérations et de Statistiques).

Graphique 2



Suivant ce graphique, au cours du mois d'octobre, les institutions financières ont envoyé à l'UCREF 21 Déclarations de Soupçons contre 59 produites par la Direction d'Analyse, tandis que, au cours du mois de novembre, on a reçu 15 DS des institutions financières et la Direction d'Analyse en a produit 5 et, au cours du mois de décembre, les institutions ont envoyé 21 Déclarations de Soupçons (DS) tandis qu'une (1) a été produite par la Direction d'Analyse.

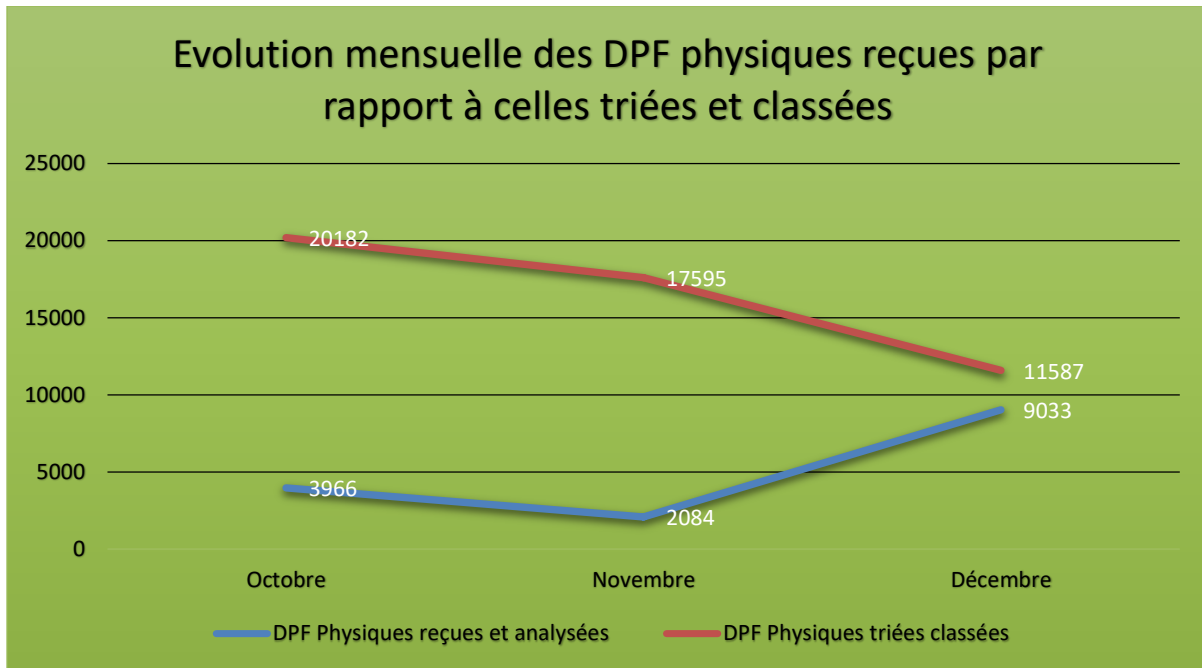
A. Analyse de l'évolution mensuelle des DPF physiques, des déclarations de soupçons (DS) et des requêtes traitées.

L'une des raisons de la rédaction du rapport trimestriel de l'UCREF est de présenter, par le biais des graphes, l'évolution mensuelle des différentes variables prises en considération dans le rapport, telles que les déclarations de provenances de fond (DPF), les déclarations de soupçons (DS) et les requêtes traitées pour différentes institutions travaillant en collaboration avec l'UCREF.

Cette partie du rapport est réservée à l'étude de ces évolutions.

D'abord, étudions l'évolution des déclarations de provenance de fond physiques reçues tout en faisant une comparaison avec les DPF physiques triées et classées.

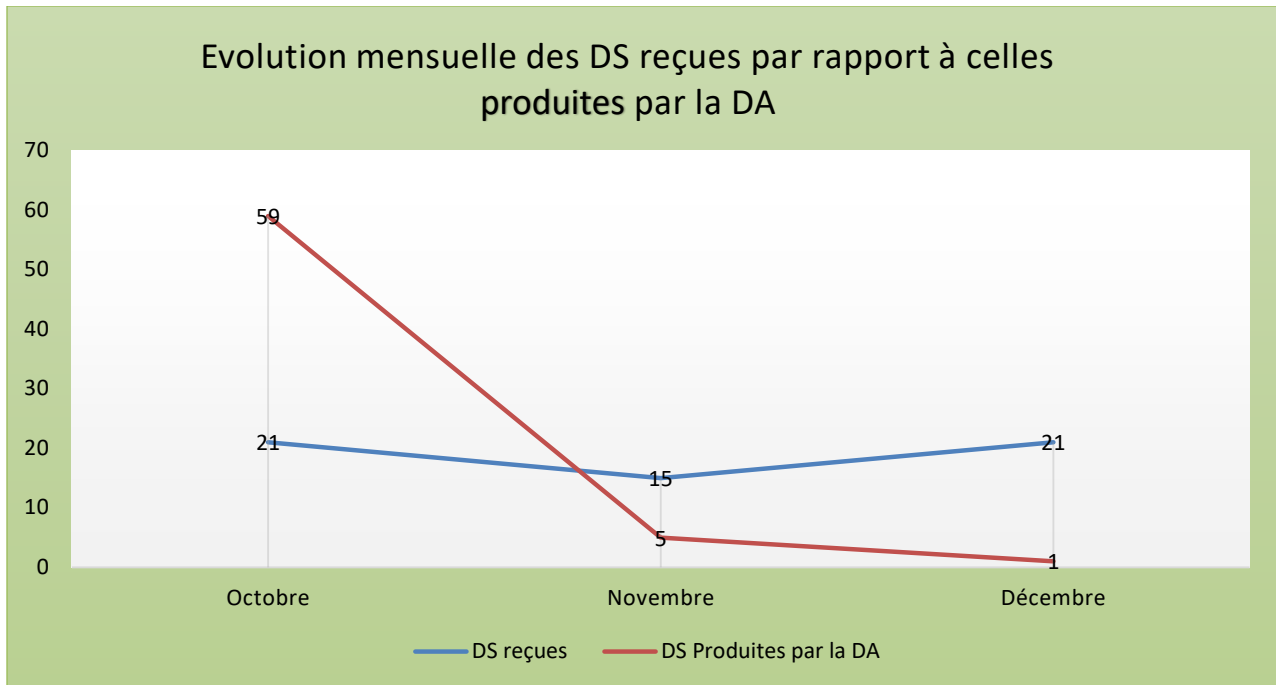
Graphique 3



Ce graphique nous présente de façon détaillée l'évolution de ces deux variables. On remarque, au cours du mois d'octobre, qu'on a reçu 3966 DPF des institutions financières et qu'on a trié et classé la totalité, ajouter à cela, les archivistes ont procédé au tri et au classement de 16 216 DPF provenant du stock des exercices précédents ce qui explique les 20182 DPF triées et classées au cours du mois d'octobre. Pour le mois de novembre, on remarque que la courbe des DPF reçues a une pente descendante, à cause d'une baisse de 4,7 % par rapport au mois d'octobre, tandis que, pour le mois de décembre, la courbe a une pente ascendante parce qu'on a reçu plus que le triple de ce qu'on avait reçu pour le mois de novembre. En somme, on a reçu 15083 DPF physiques pour le trimestre et les archivistes les ont toutes triées et classées.

Maintenant, nous allons jeter un coup d'œil sur l'évolution mensuelle des Déclarations de Soupçons reçues des institutions financières tout en faisant une comparaison avec les DS produites au niveau de la Direction d'Analyse (DA) de l'UCREF après l'analyse de certains dossiers.

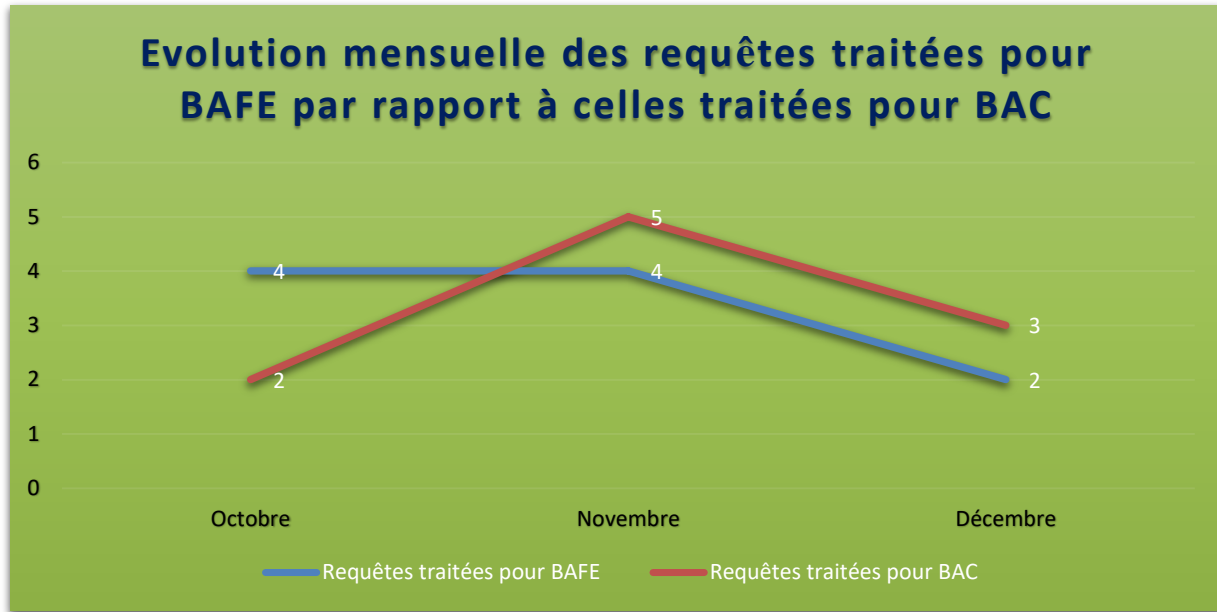
Graphique 4



Suivant ce graphique, pour le mois d'octobre, on a reçu 21 Déclarations de Soupçons (DS) et suite aux analyses de certains dossiers, la Direction d'Analyse a produit 59 Déclarations de Soupçons. Pour le mois de novembre les institutions financières nous ont envoyé 15 déclarations de soupçons et nos analystes ont produits 5 DS et enfin pour le mois de décembre, nous avons reçu 21 DS et on a produit une DS au niveau de la Direction d'Analyse. Pour le trimestre, on a reçu au total 57 déclarations de soupçons et les analystes de l'UCREF ont produit 65 suites aux analyses des dossiers sur lesquels ils ont travaillé au cours du trimestre.

Pour terminer avec les analyses sur l'évolution mensuelle des variables, nous allons aborder les requêtes traitées pour les institutions telles que le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) et le Bureau des Affaires Criminelles (BAC).

Graphique 5



Ce graphique nous présente l'évolution mensuelle des requêtes traitées pour le BAFE et pour le BAC. Pour le mois d'octobre, nous avons traité 4 requêtes pour le BAFE contre 2 pour le BAC. Pour le mois suivant (novembre), on a traité 4 pour le BAFE contre 5 pour le BAC. Pour le mois de novembre, on a traité deux (2) requêtes pour le BAFE et trois (3) requêtes pour le BAC. Pour ces deux institutions, on a traité au cours du trimestre un total de 20 requêtes, dont 10 pour chacune d'elles. Une requête avait également été traitée pour le bureau d'INTERPOL, BCN Port-au-Prince.

B. Analyse des activités de la Direction des Enquêtes

Au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal, des activités se sont entreprises à la Direction des Enquêtes sur un total de soixante-quinze (75) dossiers, dont soixante-onze (71) pour l'exercice précédent et quatre (4) nouveaux dossiers pour l'exercice en cours. Après traitement et analyse, cinq (5) Rapports d'enquête ont été finalisés et transmis au parquet de Port-au-Prince pour les suites nécessaires. Deux (2) dossiers sont traités et classés pour insuffisance de preuves et soixante-huit (68) sont en cours de traitement. Ces informations insérées dans le tableau ci-dessous.

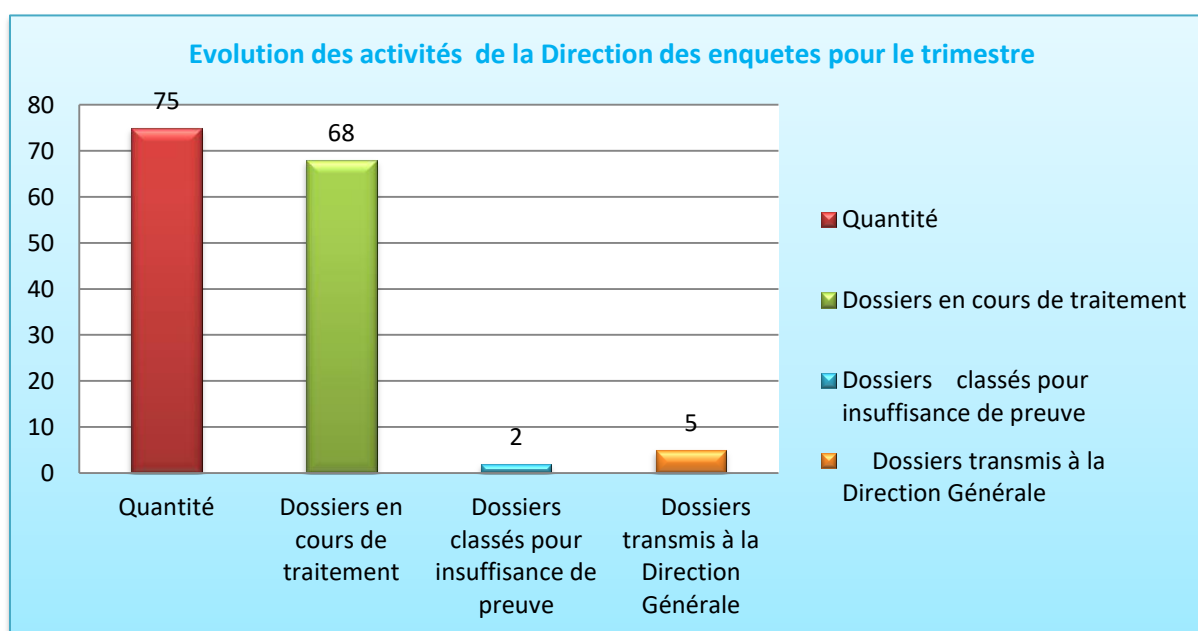
Il faut ajouter aussi que plusieurs dizaines de dossiers sont en attente pour traitement. Des

demandes d'informations sont lancées et la Direction Générale attend les informations afin de transmettre les dossiers à la Direction des Enquêtes pour traitement.

Tableau 2

Statut des dossiers	Total	Dossiers en cours de traitement	Dossiers traités et classés	Dossiers transmis au Parquet
Quantité	75	68	2	5

Graphique 6



Ce graphique représente ce qu'on a expliqué précédemment.

X- Rencontres et mise en ligne

A. Rencontre avec les institutions financières

Au cours du trimestre, la Direction Générale a entamé toute une série de rencontres avec les institutions financières. Sept (7) institutions financières ont été reçues séparément à l'UCREF au cours de ce trimestre et des questions comme :

- L'importance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le rôle des institutions financières dans cette lutte ;

- Les problèmes rencontrés dans les documents soumis par les institutions financières ;
- L'amélioration des requêtes de l'UCREF ;
- Le problème de retour d'informations ;
- Le système AML de l'UCREF ;
- Le De-Risking ;
- Le Mode de traitement des Personnes Exposées Politiquement (PEP) ;
- Etc.

Ont été abordées au cours de ces rencontres.

B. Rencontre pour la mise sur pied d'une Task Force

Dans l'objectif de permettre une meilleure mobilisation des institutions étatiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Direction Générale de l'UCREF a jugé opportun de mettre en place une structure qui permettra la mobilité des informations entre les différentes institutions étatiques qui ont, de près ou de loin, un rôle à jouer dans le renforcement de cette lutte. Pour atteindre cet objectif, une rencontre a été organisée, le vendredi 15 décembre 2017, à la salle de conférence de l'UCREF avec les institutions suivantes :

- 1) Unité Centrale de Renseignements Financiers (**UCREF**)
- 2) Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue (**CONALD**)
- 3) Parquet de la Croix des Bouquets
- 4) Direction Centrale de la Police Judiciaire (**DCPJ**)
- 5) Centre d'Information et de Coordination Conjointe (**CICC**)
- 6) Office National d'Identification (**ONI**)
- 7) Tribunal de Première Instance (TPI) de la Croix des Bouquets
- 8) Unité de Lutte Contre la Corruption (**ULCC**)
- 9) Tribunal de Première Instance (TPI) de Port-au-Prince
- 10) Banque de la République d'Haïti (**BRH**)
- 11) Administration Générale des Douanes (**AGD**)
- 12) Direction Générale des Impôts (**DGI**)
- 13) Autorité Portuaire Nationale (**APN**)

D'autres institutions nationales seront de la partie sous peu dans l'objectif de pérenniser les

bonnes relations interinstitutionnelles.

C. Rencontres avec le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL)

Dans le but de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, plusieurs rencontres ont été organisées entre le Directeur Général de l'UCREF et les représentants de l'INL en Haïti. Ces rencontres ont été très fructueuses, car elles ont facilité une meilleure relation entre l'UCREF et l'INL, ce qui va permettre à Haïti d'avoir à sa disposition, en décembre 2018, le meilleur logiciel anti-blanchiment : «*le GoAML*».

D. Mise en ligne du site internet de l'UCREF et création d'une page Facebook

On ne peut pas parler de nos activités sans mentionner la mise en ligne du site internet de l'institution. Ce site web est mis en ligne en vue de permettre aux publics local et international de prendre connaissance des principales activités de l'institution. C'est-à-dire, de les permettre d'avoir accès aux statistiques ainsi qu'aux réalisations de l'UCREF pendant une période donnée.

Une page Facebook a aussi été créée au cours de ce trimestre. La nécessité de remplir la mission de l'UCREF dans son intégralité a obligé la Direction Générale de l'UCREF à prendre tout un ensemble de décisions dont l'une est la création et la mise en ligne d'une page Facebook afin de sensibiliser et d'informer la population sur la problématique du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Haïti.

XI- Formations et sensibilisation

Dans cette partie du rapport, nous allons parler des différentes formations auxquelles certains employés de l'UCREF ont participé.

A. Participation du Directeur d'Analyse et du Directeur des Enquêtes à une formation sur l'Investigation Administrative de la Fraude

Au cours du mois d'octobre, une invitation a été lancée au Directeur d'Analyse (DA) et au Directeur des Enquêtes (DE), par l'Institut de Techniques et de Procédures Douanières (ITD) pour une formation sur «*l'Investigation Administrative de la Fraude*» et le «*Profil Fiscal du Commerce Extérieur*» à Visa Lodge Hôtel, Route de l'Aéroport. Cette formation leur a permis de mieux comprendre le Profil Fiscal intérieur et extérieur, l'investigation de la fraude, le rôle du

renseignement, la procédure de l'enquête, les investigations et l'analyse des preuves du budget de l'investigation qui leur permettront d'intervenir efficacement dans nos investigations financières.

B. Participation des Analystes à une formation sur le logiciel GoAML

Au cours du mois de décembre (du 17 au 22 décembre), deux (2) spécialistes internationaux, concepteurs de l'application GoAML, sont rentrés en Haïti pour évaluer le système informatique de l'UCREF et présenter le GoAML aux analystes de l'institution.

GoAML est un système intégré et modulaire conçu pour répondre aux besoins de toute Unité de renseignement. Il est le système de logiciel standard de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) mis à la disposition des cellules de renseignement financier pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. L'Enterprise Application Center Vienna (EAC-VN) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est spécialisée dans le développement ; le déploiement et le soutien d'applications logicielles à l'usage des États membres dans divers domaines d'intervention de l'ONUDC. Le logiciel GoAML fait partie de la réponse stratégique de l'ONUDC à la criminalité, en particulier la criminalité grave et organisée. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent ont pris une importance accrue. Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont des problèmes mondiaux qui menacent la sécurité et la stabilité des institutions financières et menacent également la prospérité économique. Beaucoup d'efforts sont faits pour lutter contre le blanchiment d'argent au niveau mondial. GoAML est une réponse de l'ONUDC pour lutter contre le blanchiment d'argent. C'est un système d'analyse de renseignement destiné à être utilisé par la CRF (Financial Intelligence Unit). Les CRF ont un grand rôle à jouer dans la mesure où elles ont accès à des informations financièrement pertinentes qui constituent une base pour les enquêtes financières.

La solution GoAML est exécutée dans les étapes suivantes - collecte, collation, analyse (basée sur des règles, score de risque et profilage), flux de travail et intelligence de dissémination. Les données transmises par les institutions financières vont à une base de données commune et deviennent accessibles au personnel de conformité et d'analyse de l'UCREF. Le système GoAML permet alors d'avoir accès aux données pour l'analyse. GoAML permet de traiter et d'analyser de gros volumes de rapports de transactions suspectes ou transactions en espèces de

toute nature. Les rapports sont entièrement remplis avec toutes les informations nécessaires au démarrage de l'analyse, des informations complètes du client, des détails transactionnels par périodes. Le système permet également de collecter des données électroniques d'autres sources telles que la fiscalité et l'application de la loi, les registres de propriété, les registres de véhicules, etc. qui peuvent enrichir l'enquête.

XII- Conclusion

Au cours de ce trimestre, un ensemble d'activités ont été réalisées à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF). L'Unité a pu atteindre sa mission sous toutes ses formes : « *sensibiliser, prévenir et détecter* ». Toutes les déclarations reçues au cours de cette période ont été prises en considération et ont subi le traitement qui leur est dû. Au niveau de la Direction d'Analyse, les DPF reçues ont été triées, analysées et classées. Des Déclarations de Soupçons ont été produites avec les cas qui le nécessitaient. Au niveau de la Direction des Enquêtes, sept (7) dossiers ont été finalisés et cinq (5) d'entre eux ont été transmis au parquet de Port-au-Prince pour les suites utiles et les deux (2) autres ont été classés pour manque d'indices probants. Au niveau de l'informatique, un site web a été conçu et mis en ligne et une page Facebook a été créée au cours de cette période dans l'objectif de mettre des informations à la disposition du grand public. Des rencontres de sensibilisation, des formations, des rencontres de travail avec des institutions partenaires ont orné le premier trimestre de cet exercice et permettent à tous de comprendre et de croire que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est prise très au sérieux par l'équipe en place.

Pour les mois à venir, l'équipe en place est encore plus motivée à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF). Des rencontres de travail et de sensibilisation sont déjà prévues avec des institutions ciblées par la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Des séances de formations techniques seront organisées pour les analystes de l'UCREF afin que ces derniers soient mieux armés pour faire le travail. La formation et la mise en place d'une équipe d'agents de terrain est aussi prévue, afin de permettre à l'UCREF de comprendre les secteurs cibles et les nouvelles méthodes employées par les blanchisseurs pour intégrer l'argent sale dans le secteur financier haïtien et de mettre les structures nécessaires en place pour les bloquer.